

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EQUITY EUROPE CLIMATE CARE, un compartiment de la SICAV THEAM QUANT-

Classe « J EUR Capitalisation » -code ISIN LU1353197327

Ce Compartiment est géré par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, qui fait partie du Groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment cherche à accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en étant exposé à un panier dynamique d'actions cotées sur les marchés européens ou opérant sur ces marchés, dont les composantes sont choisies à l'aide d'une méthode de sélection systématique basée sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), ainsi que des critères d'émission de carbone et de transition énergétique.

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment met en œuvre une stratégie d'investissement quantitative (la Stratégie) qui prend des positions longues sur un panier diversifié composé d'actions des marchés européens sélectionnées sur la base de leur score ESG, de leurs contraintes de liquidité, de leur note de transition énergétique et de leur solidité financière, qui ne sont pas impliquées dans des activités litigieuses ou des controverses majeures, affichent une très faible implication dans les activités ayant trait à l'exploitation du charbon, du pétrole et du gaz et (i) cessent ou (ii) abandonnent progressivement les pratiques largement considérées comme non durables. L'application de critères ESG, tels que, mais sans s'y limiter, l'efficacité énergétique, le respect des droits de l'homme et des travailleurs ou l'indépendance du conseil d'administration, suit une approche best-in-class et de sélectivité qui vise à sélectionner les entreprises leaders de leur secteur en excluant au moins 25 des titres de l'univers d'investissement initial. Ensuite, l'algorithme d'allocation suit une approche d'investissement thématique qui assigne une pondération optimale à chaque action de l'univers d'investissement d'une manière qui cherche à maximiser les critères de transition énergétique du panier d'actions qui en résulte en les appliquant selon certaines contraintes telles qu'une empreinte carbone inférieure ou égale à 50 de l'empreinte carbone d'un univers d'investissement européen de référence, d'une décarbonisation d'au moins 7 en glissement annuel, et est construit pour être alignée sur l'objectif de l'Accord de Paris de maintenir l'augmentation des températures moyennes mondiales à un niveau nettement inférieur à 2° par rapport aux niveaux préindustriels. La Stratégie vise à maintenir une erreur de suivi ex ante inférieure à 5 à l'égard de l'indice Stoxx Europe 600 Net Return EUR (code BloombergSXXR Index).

Une stratégie extra-financière peut comporter des limites méthodologiques telles que le Risque lié aux investissements ESG ou le Risque lié à une allocation systématique intégrant des critères extra-financiers.

La Stratégie est mise en œuvre par le biais de l'utilisation de l'indice financier BNP Paribas Equity Europe Climate Care Paris-Aligned NTR (l'Indice de Stratégie). Cet Indice repose sur un modèle systématique conçu par BNP et est rééquilibré chaque trimestre par le biais d'un algorithme spécifique. Le rééquilibrage de l'Indice de Stratégie n'implique aucun coût pour celui-ci. Pour de plus amples informations sur l'Indice de Stratégie, les investisseurs sont invités à consulter le site Internet suivant <https://indx.bnpparibas.com>. Le détail complet de l'Indice de Stratégie et les informations relatives à la performance sont disponibles sur la même page. La méthode de calcul de l'indice est disponible directement sur <https://indx.bnpparibas.com/nr/BNPIECCP.pdf>.

La Stratégie du Compartiment est considérée comme active. L'indice de référence du Compartiment est l'indice Stoxx Europe 600 Net Return EUR, sans objectif de réplification de ce dernier.

La Stratégie sera mise en œuvre soit par la souscription d'instruments dérivés de gré à gré, conformément à une Politique de réplification synthétique, soit en espèces, en investissant directement dans le panier d'actions qui compose l'indice. Dans le cadre d'une telle Politique de réplification synthétique, le Compartiment ne détient en réalité aucun des titres sous-jacents de l'indice, mais repose plutôt sur des instruments dérivés de gré à gré pour répliquer la performance de l'Indice de Stratégie. Dans le cadre de la Politique de réplification synthétique, le Compartiment investit à tout moment au moins 75 de ses actifs nets dans des actions émises par des sociétés ayant leur siège social dans un État membre de l'Espace économique européen.

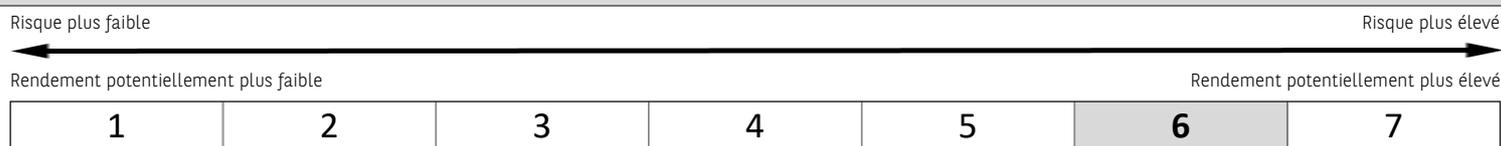
Les investisseurs peuvent effectuer des souscriptions ou des rachats au cours de tout jour d'ouverture des Bourses de Paris, Londres, Francfort et Stockholm pendant toute la journée (à l'exception des samedis et dimanches, ainsi que des jours fériés au Luxembourg et en France).

Les demandes de souscription et de rachat peuvent être déposées auprès de l'agent administratif avant 12h CET au plus tard le jour d'évaluation concerné.

Agent administratif BNP Securities Services, succursale de Luxembourg, 60, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les revenus sont réinvestis de manière systématique.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- La catégorie de risque se justifie par l'investissement effectué principalement dans des Actions, dont la valeur peut fluctuer considérablement. Ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.

D'autres risques importants pour le Fonds, mais qui ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur, sont décrits ci-dessous :

- **Risque de contrepartie** : ce risque est associé à la capacité d'une contrepartie à une transaction financière de gré à gré d'honorer ses engagements comme le paiement, la livraison et le remboursement.
- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme** : nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré afin de suivre la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements, voire à une résiliation de l'instrument, ce qui peut influencer sur la valeur nette d'inventaire.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par l'OPCVM chaque année

Frais courants	0,54% (*)
----------------	-----------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances spécifiques

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Les frais d'entrée et de sortie indiqués correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Renseignez-vous auprès de votre conseiller financier.

(*) Le pourcentage des **frais courants** se fonde sur les dépenses passées déterminées au 31 décembre 2021.

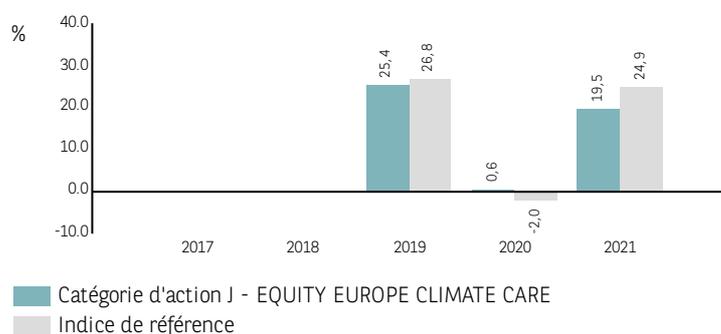
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais intermédiaires, à l'exception des frais d'entrée ou de sortie payés par le compartiment à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

En cas de conversion, les investisseurs peuvent être tenus de verser une commission d'un maximum de 1.5%.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- La catégorie d'action a été lancée le 15 janvier 2018.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Les performances de l'indice de référence correspondent à des performances couvertes contre le risque de change.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES-LUXEMBOURG BRANCH.
- Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) décrit le compartiment de la SICAV THEAM QUANT- ; le prospectus et les rapports périodiques s'appliquent à la totalité de la SICAV identifiée en en-tête.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.
- Les investisseurs peuvent effectuer des conversions entre des Fonds de THEAM QUANT-. Veuillez consulter le prospectus ou contacter votre conseiller financier pour de plus amples informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.
- Les DICI du compartiment, le prospectus et les rapports annuels et semestriels les plus récents seront envoyés aux porteurs de parts dans un délai de huit jours ouvrables à compter de la réception de la demande écrite envoyée à : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - CIB Sales Support - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.
- Le prix des actions de la SICAV est disponible en ligne sur <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Pour plus d'informations sur les autres actions du compartiment, veuillez consulter le prospectus du compartiment.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus provenant de la détention d'actions du compartiment peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.

Ce Compartiment est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes au 18 février 2022.

